



ETS BEAUSEIGNEUR

6 Rue André Viellard
90140 FROIDEFONTAINE
Tél. 03 84 36 41 36 – Fax 03 84 36 41 30
e-mail : contact@beauseigneur.com
Site : www.beauseigneur.com



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 %

Version 1.3 du 31.10.2019

Réf : 1836 – 1835 – 1856 – 1807 – 1817 – 1832 – 1831 – 3900 – 1837 - 1830 - ZK6031289232 - 3134

Page 1/13

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

| | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| Nom de la substance ou du mélange : | ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % |
| N° Index : | 016-020-00-8 |
| N° CAS : | 7664-93-9 |
| N° CE : | 231-639-5 |
| N° d'enregistrement REACH : | 01-2119458838-20 |

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Utilisations identifiées :

- Fabrication d'engrais
- Industrie des textiles artificiels
- Décapage en sidérurgie
- Lessivage des minerais
- Industrie du pétrole
- Agent de sulfonation et de déshydratation
- Usage laboratoire
- Production produits chimiques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : ETS BEAUSEIGNEUR
Adresse : 6 RUE ANDRE VIELLARD
90140 FROIDEFONTAINE
Téléphone : +33 (0) 3 84 36 41 36
Fax : +33 (0) 3 84 36 41 30
Service établissant la fiche de données de sécurité : Service Qualité Sécurité Environnement
Email : qualite@beauseigneur.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence - Centre Orfila France

Disponible 7j/7 et 24h/24 01 45 42 59 59 appel depuis la France

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Réglementation européenne (CE) 1272/2008

Classifié comme dangereux selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

| Classe de danger | Catégorie de danger | Route d'exposition | Phrases H |
|-------------------|---------------------|--------------------|-----------|
| Corrosion cutanée | Catégorie 1A | | H314 |

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 2 sur 13

Directive européenne 67/548/CEE

Classifié comme dangereux selon la directive européenne 67/548/CEE

| Classe de danger / Catégorie de danger | Phrase(s) R |
|--|-------------|
| C | R35 |

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage CE - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

Nom(s) sur l'étiquette

Composants dangereux

Mention d'avertissement

Acide sulfurique X %

Danger



Symboles de danger

Mention de Danger

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/ se doucher.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Intervention

Stockage

Élimination

Pas de données disponibles.

2.3. Autres dangers



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 3 sur 13

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

| Nom de la substance | N° CAS | N° CE | N° Index | N° d'enregistrement REACH | Concentration |
|---------------------|-----------|-----------|--------------|---------------------------|---------------|
| Acide sulfurique | 7664-93-9 | 231-639-5 | 016-020-00-8 | 01-2119458838-20 | X ≥ 51 % |

Composants dangereux - Selon la réglementation européenne (CE) 1272/2008

| Nom de la substance | Classe de danger | Catégorie de danger | Route d'exposition | Phrases H |
|---------------------|-------------------|---------------------|--------------------|-----------|
| Acide sulfurique | Corrosion cutanée | Catégorie 1A | | H314 |

Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16.

Composants dangereux - Directive européenne 67/548/CEE

| Nom de la substance | Classification | Catégorie de danger | Phrase(s) R |
|---------------------|----------------|---------------------|-------------|
| Acide sulfurique | C | Corrosif | R35 |

Pour le texte complet des phrases R, voir section 16.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas d'inhalation

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Garder chaud et en repos. Si une personne est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité et obtenir des soins médicaux immédiats. Il peut être dangereux pour la personne aidant de faire du bouche-à-bouche. Maintenir les voies aériennes ouvertes. Desserrer les vêtements serrés tels que le col, la cravate ou la ceinture.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux pendant au moins 15 minutes. Rincer les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes en écartant les paupières. Consulter immédiatement un médecin. Protéger l'œil non blessé.

En cas de contact avec la peau

Consulter immédiatement un médecin. Rincer immédiatement la peau à grande eau. Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas d'ingestion

Appeler immédiatement un Centre Antipoison ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissement. Rincer abondamment à l'eau. Ne pas donner à boire ou à manger.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 4 sur 13

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Provoque de graves brûlures à la peau, aux yeux, au système respiratoire et aux voies gastro-intestinales.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :
Obtenir une consultation rapidement, de préférence auprès d'un ophtalmologue.

Si possible montrer cette fiche de données de sécurité. Sinon, montrez l'emballage ou l'étiquette.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyen d'extinction

Produit non combustible ; choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO₂.

5.2. Dangers spécifiques résultant de la substance ou du mélange

La combustion ou la décomposition thermique dégage des vapeurs toxiques et irritantes. (Oxydes de soufre). L'échauffement des récipients peut provoquer une élévation de la pression avec risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

NE JAMAIS mettre d'eau ou d'agents contenant de l'eau dans des réservoirs ou des récipients. Les membres des services de lutte contre l'incendie doivent porter des vêtements de protection complets, y compris un appareil respiratoire autonome. Ne pas respirer les fumées. Maintenir les récipients au frais en les arrosant d'eau s'ils sont exposés au feu. Ne pas laisser les eaux de lutte anti-incendie pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

N'agir qu'en l'absence de risques. Ne faire exécuter l'activité que par du personnel spécialisé ou du personnel agréé. Éviter le contact direct du produit avec la peau. Identifier les zones potentielles de contact indirect avec la peau. Porter des gants (norme EN 374) s'il y a un risque de contact de la substance avec la peau. Éliminer les impuretés/les quantités répandues



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 5 sur 13

directement après l'apparition. Laver immédiatement les contaminations de la peau. Faire une formation de base du personnel, afin que l'exposition soit minimisée et qu'éventuellement les problèmes de peau soient signalés. Prendre les mesures de précaution et d'entraînement pour la décontamination d'urgence et l'élimination des déchets. Ces contrôles peuvent comprendre: ségrégation des zones, accès uniquement aux personnes autorisées, systèmes de permis de travail, procédures de travail en espace confiné, alarmes d'H₂S de zone, alarmes d'H₂S individuelles, équipements individuels Assurer une ventilation adéquate. Éviter de respirer vapeurs. S'il est soupçonné que des fumées sont encore présentes, l'intervenant doit porter un masque approprié ou un appareil respiratoire autonome.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas jeter à l'égout sans diluer et neutraliser. Si la contamination des systèmes d'évacuation ou des cours d'eau est inévitable, informez immédiatement les autorités appropriées.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Confinement/Nettoyage/Équipement nécessaire

Les déversements importants : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Contenir les déversements avec du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Transférer dans un conteneur à couvercle pour mise à disposition ou récupération. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux. Neutraliser avec: bicarbonate de sodium, carbonate de sodium, ou : hydroxyde de sodium. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets. Se débarrasser de ce produit et de son récipient comme s'il s'agissait de déchets dangereux.

Les petits déversements : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants. Diluer avec de l'eau. Absorber les restes de liquide avec du sable ou un matériau absorbant



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 6 sur 13

inerte et mettre en lieu sûr. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets.

6.4. Référence aux autres sections

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sûre : Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Manger, boire et fumer doit être interdit dans les zones où ce matériel est manipulé, stocké et traité. Se laver le visage et les mains avant de manger, de boire ou de fumer. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas inspirer les gaz/vapeurs/aérosols. Ne pas ingérer. Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Il faut s'assurer qu'il y a à proximité du lieu de travail une fontaine rince yeux et une douche de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Gardez dans le récipient d'origine ou dans une alternative approuvée en matériau compatible. Ne stockez pas de récipients sans étiquette. Maintenir les récipients hermétiquement fermés en cas de non-utilisation. Respecter les Dispositions Réglementaires Locales. Les récipients ouverts doivent être correctement refermés et stockés en position verticale. Les récipients de cette substance peuvent être dangereux une fois vides car ils contiennent des résidus de produit. Protéger de l'humidité.
4 – 30 °C.

Température de stockage

Matières incompatibles

Conserver à l'écart des : Alcalis. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Remarques

Traitement spécifique d'une substance dans les déchets de l'air: Évacuez l'air usé seulement par des séparateurs ou des épurateurs appropriés.

7.3. Utilisation(s) particulière(s)

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec : Fournisseur



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 7 sur 13

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

|| 8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

Acide sulfurique (buée) CAS 7664-93-9

Source

VME 8h : 0.05 mg/m³

Remarque : INRS (ED984), fraction inhalable
INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (ED 984). Substance ayant une limite d'exposition professionnelle en vertu des dispositions communautaires. Règlementation 2009/161/EC

PNECs et DNELs

DNEL

Industrie – A court terme – Effets locaux

Industrie – A long terme – Effets locaux

Inhalation : 0.1 mg/m³

Inhalation : 0.05 mg/m³

PNEC

Aqua (eau douce) : 0.0025 mg/L

Aqua (eau de mer) : 0.00025 mg/L

STP : 8.8 mg/L

Sédiment d'eau douce : 0.002 mg/kg dw

Sédiment marin : 0.002 mg/kg dw

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Prendre en compte les progrès et améliorations techniques des processus (y compris l'automatisation) pour éviter les émissions. Minimiser l'exposition par des mesures comme systèmes fermés, infrastructures spéciales et extraction appropriée générale/locale de l'air pollué. Éteindre les systèmes et vider les conduites avant d'ouvrir l'installation. Autant que possible, nettoyer/rincer l'installation avant les travaux de maintenance. Quand il y a un potentiel d'exposition : limiter l'entrée aux personnes autorisées; proposer au personnel de service un entraînement spécial pour minimiser l'exposition; porter des gants et une combinaison appropriés pour éviter une contamination de la peau ; porter une protection respiratoire si l'utilisation est justifiée par des scénarios spécifiques contribuant ; recueillir aussitôt les quantités répandues et éliminer les déchets en toute sécurité. Veiller à ce que les procédures d'exploitation ou des mesures équivalentes sont prises pour la gestion des risques. Contrôler, tester et adapter régulièrement toutes les mesures de contrôle. Envisager la nécessité d'une surveillance basée sur le risque de la santé.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 8 sur 13

Mesures de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Traitement spécifique d'une substance dans les déchets de l'air: Les concentrations atmosphériques doivent être réduites et maintenues aussi bas que possible dans la mesure où cela est techniquement et raisonnablement possible, en dessous des valeurs limites d'exposition. Évacuez l'air usé seulement par des séparateurs ou des épurateurs appropriés.

Protection des mains

Porter des lunettes de sécurité afin de garantir une protection totale de vos yeux contre toute projection de liquide (EN166). Recommandés: Masque de protection complète du visage.

Des gants imperméables, résistant aux produits chimiques et conformes à une norme approuvée doivent tout le temps être portés en manipulant des produits chimiques. Après toute contamination par un produit, changer immédiatement de gants et les mettre au rebut conformément aux réglementations nationales et locales. Temps de rupture de la matière des gants : voir les informations fournies par le fabricant des gants. <1 heure(s) (temps de protection): Caoutchouc fluoré – FKM.

Protection de la peau et du corps

Porter un équipement de protection personnel approprié et éviter tout contact avec le produit. Recommandés: Combinaison de protection assurant une protection complète, Chaussures ou bottes de sécurité - résistants aux produits chimiques. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Protection respiratoire Assurer une ventilation efficace si des fumées ou des vapeurs sont susceptibles de dégager, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

Utilisez un respirateur purifiant l'air ou alimenté en air, correctement mis et conforme à une norme approuvée si une évaluation de risques indique que c'est nécessaire. Le choix du respirateur doit être basé sur des niveaux d'exposition connus ou attendus, les dangers du produit et les limites de travail sûr du respirateur choisi.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Recommandés : Combinaison de dispositif de filtrage (DIN EN 141) / (DIN 3181 ABEK), ou : Appareil respiratoire autonome (DIN EN 133). Faire en sorte que les systèmes de rinçage oculaire et les douches de sécurité se trouvent à proximité du lieu de travail. Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 9 sur 13

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Les émissions provenant de la ventilation ou du matériel devraient être vérifiées pour s'assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas des épurateurs de fumée, des filtres ou des modifications d'ingénierie sont nécessaires pour réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

|| 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|-------------------------------------|---|
| Aspect | liquide |
| Couleur | incolore |
| Odeur | inodore |
| Poids moléculaire | 98 g/mol |
| pH (10 g/l) à 20 °C | acide fort |
| pKa | donnée non disponible |
| Point de fusion/congélation | 3 °C (98 %) |
| Point/intervalle d'ébullition | non renseigné |
| Point d'éclair | non applicable |
| Taux d'évaporation | donnée non disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz) | non inflammable |
| Inflammabilité | non inflammable |
| Propriétés explosives | le produit n'est pas explosif |
| Pression de vapeur à 60 °C | non renseigné |
| Densité de vapeur | donnée non disponible |
| Densité à 20 °C (51 %) | 1.40 |
| Densité à 20 °C (60 %) | 1.50 |
| Densité à 20 °C (70 %) | 1.60 |
| Densité à 20 °C (80 %) | 1.73 |
| Densité à 20 °C (90%) | 1.81 |
| Densité relative | non renseigné |
| Masse volumique apparente | donnée non disponible |
| Solubilité | eau : soluble |
| Solubilité qualitative | donnée non disponible |
| Coefficient de partage noctanol/eau | donnée non disponible |
| Température d'auto inflammabilité | le produit ne s'enflamme pas spontanément |
| Température de décomposition | donnée non disponible |
| Viscosité dynamique à 20 °C | non renseigné |
| Propriétés comburantes | donnée non disponible |
| 9.2 Autres informations | |
| Teneur en solvants | non renseigné |



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 10 sur 13

10. STABILITE ET REACTIVITE

| | |
|---|---|
| 10.1. Réactivité | Corrosif pour les métaux. |
| 10.2. Stabilité chimique | La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique paragraphe 7 de la FDS. |
| 10.3. Possibilité de réactions dangereuses | Réactions au contact de l'eau Réactions aux alcalis (lessives alcalines) Réaction exothermique |
| 10.4. Conditions à éviter | Humidité. Décomposition thermique : ca. 350 °C. |
| 10.5. Matières incompatibles | Réactions vives avec les matières organiques, les métaux en poudre, les carbures, chlorates, chromates, permanganates, nitrates, fulminates, métaux alcalins, métal alcalino terreux alcalies (bases). Si l'on verse de l'eau sur de l'acide sulfurique concentré, celui-ci explose, cette réaction est accompagnée de projections de liquide. Réactions violentes avec les bases fortes anhydres ou en solution. Corrosion de nombreux métaux avec dégagement d'hydrogène. |
| 10.6. Produits de décomposition dangereux | Se décompose en oxydes de soufre et hydrogène. |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| | |
|---|---|
| 11.1. Informations sur les effets toxicologiques | |
| Toxicité aiguë | LD50 2 140 mg/kg (Ratte) |
| Toxicité aiguë par voie orale | Effet fortement corrosif sur la peau et les muqueuses. |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée | Effet fortement corrosif |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | Aucun effet de sensibilisation connu |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée | Il n'y a aucune preuve de potentiel mutagène. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales | Donnée non disponible |
| Cancérogénicité | L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac. |
| Autres informations | |

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

| | |
|------------------------------------|----------------------------|
| 12.1. Toxicité | |
| Toxicité aquatique | 7664-93-9 acide sulfurique |
| Daphnia magna (Wasserfloh) | EC50/24 h 29 mg/l |
| Brachydanio rerio (Zebrafisch) | LC50/24 h 82 ml/l |
| Brachydanio rerio (Zebrafisch) | LC50/96 h > 500 mg/l |
| Gambusia affinis (Koboldkärpfling) | 42 mg/l |



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 11 sur 13

12.2. Persistance et dégradabilité

L'acide sulfurique est un acide minéral fort et en conséquence une étude de biodégradabilité facile n'est pas requise.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

L'acide sulfurique est un acide minéral fort (pKa = 1,92) se dissociant facilement dans l'eau en ions hydrogène et sulfate (à des pH pertinents à l'environnement) et est totalement miscible à l'eau. Les ions hydrogène et sulfate produits sont naturellement présents dans l'eau/sédiments et aucune bioaccumulation de ces ions n'est prédite.

12.4. Mobilité dans le sol

Complètement miscible à l'eau. On sait que ce produit chimique s'infiltré dans le sol jusqu'à atteindre les eaux souterraines dans certaines conditions particulières.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non classé.

12.6. Autres effets néfastes

Catégorie de pollution des eaux 1 (Classement selon VwVwS/RFA) : peu polluant.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (auto classification) : peu polluant

13. MESURES RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit

Recommandation : Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale. Éliminer le produit et/ou son récipient comme un déchet dangereux (2008/98/EEC). Code produit : 06 01 01

Emballages contaminés

Recommandation : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

1830

14.2. Nom d'expédition des Nations unie

ACIDE SULFURIQUE contenant plus de 51% d'acide

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

| | |
|---------|----------|
| ADR : 8 | IMDG : 8 |
| RID : 8 | IATA : 8 |

14.4. Groupe d'emballage

| | |
|----------|-----------|
| ADR : II | IMDG : II |
| RID : II | IATA : II |



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X ≥ 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 12 sur 13

14.5. Dangers pour l'environnement

| | |
|-----------|------------|
| ADR : non | IMDG : non |
| RID : non | IATA : non |

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur pas de données disponibles

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC non applicable

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), comme modifiée
- Directive 67/548/CEE du Conseil, du 27 juin 1967, concernant le rapprochement des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives à la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses, comme modifiée
- Règlement (CE) n o 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, comme modifiée
- Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Pas d'informations disponibles actuellement.

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases H mentionnées dans la section 3

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les chapitres 2 et 3

R35 Provoque de graves brûlures.

Acronymes et abréviations

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association

IATA-DGR : Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50 : Lethal concentration, 50 percent LD50 : Lethal dose, 50 percent

La présente fiche de données de sécurité a été modifiée selon le règlement 453/2010 du 20 mai 2010 modifiant le règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Les mises à jour sont indiquées par 2 traits dans la marge.



ETS BEAUSEIGNEUR

90140 FROIDEFONTAINE

ACIDE SULFURIQUE X \geq 51 % - Version 1.3 du 31.10.2019

Page 13 sur 13

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Fin du document – 13 pages.